

25^c.

Journal du Lot

25^c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

LOT et Départements limitrophes	3 mois	6 mois	1 an
Autres départements	11 fr. 50	21 fr.	38 fr.
TÉLÉPHONE 81	12 fr.	22 fr.	40 fr.

COMTE POSTAL : 5899 TOULOUSE

Les abonnements se paient d'avance
Joindre 1 franc à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUËSLANT, Directeur

Rédacteurs : Emile LAPORTE et Louis BONNET

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES	1 fr. 70
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace)	1 fr. 70
RECLAMES 3 ^e page (— d° —)	2 fr. 75
» 2 ^e page (— d° —)	4 fr. 50

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

LES ÉVÉNEMENTS

Profonde et vive impression de colère causée dans le public par la nouvelle crise que vient de provoquer les députés, véritables saboteurs du parlementarisme.

Le gouvernement de large union républicaine formé par M. Fernand Bouisson avait fortement défini un programme clair, simple, parfaitement approprié aux pressantes, aux angoissantes nécessités de l'heure. En bref, il consistait à maintenir le franc et à restaurer les finances de l'Etat.

Œuvre de salut public que l'on réclame partout, que l'on ne facilite nulle part et que M. Fernand Bouisson se proclamait prêt à réaliser pourvu que le Parlement ne lui en refusât pas les moyens.

Ces moyens, il en expliquait la nécessité par une phrase que nous avons eu un plaisir particulier à lire dans la déclaration ministérielle, après l'avoir écrite ici-même quelques jours auparavant. Elle s'applique si bien aux circonstances qu'elle va tout naturellement de la pensée à la plume. Elle dit simplement cette simple vérité « qu'en face d'une situation exceptionnelle, des mesures exceptionnelles s'imposent. »

Pas seulement exceptionnelles dans la forme. Mais aussi, pour être efficaces, il faut qu'elles soient exceptionnellement rapides dans l'exécution. Les spéculateurs n'attendent pas pour attaquer le franc ; l'Etat ne doit pas attendre pour le défendre.

Ces conditions étant reconnues nécessaires et conformes à l'intérêt national, il s'ensuivait tout naturellement qu'on ne peut pas les réaliser si l'on veut respecter les formes ordinaires de la procédure législative. Un gouvernement qui s'oblige à suivre la filière des règlements parlementaires ne peut aller vite et fort. Dans l'impossibilité de concilier les deux choses, il faut choisir entre la lenteur inhérente aux débats publics, qui laisse le champ libre aux détracteurs de l'épargne, et la promptitude d'une action de défense et de protection, qui exige une dérogation à la procédure habituelle.

Cela, tout le monde le sait et les parlementaires le savent mieux que personne. Le ministre Fernand Bouisson avait cédé à la même obligation que le ministre Flamin. Il lui fallait les pleins pouvoirs. Les députés qui, comme cet énigmatique Gaston-Martin, ont feint de s'indigner contre un prétendu attentat aux prérogatives parlementaires, devraient bien réfléchir à ceci que le pire malheur pour un régime, la pire condamnation, c'est de ne pouvoir s'égarer aux circonstances. En ce moment, il faut être privé de tout sens politique pour ne pas sentir que la menace qui pèse sur nos libertés réside surtout dans l'exaspération provoquée par l'impuissance du Parlement : son impuissance à agir et son acharnement à empêcher l'action du pouvoir exécutif.

Ah ! cela nous fait une belle jambe d'avoir des Chambres si nous n'avons pas de gouvernement !... La déclaration ministérielle fait une remarque terriblement vraie quand elle observe que nul esprit civique ne résiste à un vent de panique et elle a bien raison d'ajouter que si le gouvernement demande à la Chambre de lui déléguer provisoirement une partie de ses pouvoirs législatifs c'est pour en sauvegarder l'essentiel.

Au surplus, cette délégation ne pouvait pas apparaître comme une abdication. Strictement définie dans son objet, elle se trouvait en outre limitée dans le temps : « Les hommes », disait la déclaration, sur qui va peser la lourde responsabilité du gouvernement savent que l'œuvre à accomplir exigera tout leur courage et toute leur volonté. Ils n'auront qu'un but : agir partout et agir vite. Les pouvoirs étendus que nous demandons à votre confiance ne seront jamais détournés de cette fin. Dès la rentrée nous vous en rendrons compte, vous jugerez nos actes et le Parlement souverain dira si nous avons été ses fidèles mandataires et les bons serviteurs du pays. »

La simplicité ferme de ce langage était cautionnée par les personnalités qui le tenaient. On n'osera pourtant pas dire que ce ministre dégageait un parfum de fascisme. Les plus méchants seraient bien embarrassés pour justifier — s'ils osent l'émettre — un si imbécile soupçon !

Et ! bien, malgré la netteté de ces déclarations, malgré l'urgence que personne ne contestait, malgré la nécessité d'une action de défense opposée à l'audace cynique des attaques, malgré les garanties morales et personnelles offertes par les hommes qui se présentaient à elle, la Chambre a pris la responsabilité de leur refus sa confiance et de prolonger une crise dont le moins qu'on puisse dire est qu'elle laisse le pays livré aux ravages des spéculateurs.

Voilà ! Nous avons tenu à exposer objectivement les faits. Nous avons essayé d'analyser avec un esprit d'impartialité froideur les éléments de la situation. Ils sont là, sous les yeux de tous ! Ils nous montrent des gouvernements empêchés d'agir par une Chambre incapable d'action et dont toute la vertu s'épuise à s'opposer. Nous le disons en mesurant bien nos paroles pour exprimer modérément la stupeur indignée des républicains, des bons citoyens dans le pays : c'est la Chambre qui leur apparaît maintenant comme l'obstacle au bien public !

Quels députés y prennent garde ! Qu'ils contemplent leur œuvre en regardant le dégoût général ! Tel est le résultat du triste spectacle donné depuis trois ans par leur incohérence, leur impuissance et leur lâcheté devant le devoir.

Qu'ils se gardent aussi de dénoncer dans le pays tels ou tels fauteurs de désordre, car le pire de tous les désordres, celui d'en haut, c'est eux qui le font ! Qu'ils se gardent encore de dénoncer tels ou tels ennemis du parlementarisme, car ils sont, eux, les plus dangereux ennemis et les plus redoutables saboteurs du Parlement. Comme l'écrivait, il y a quelques jours, notre confrère Emile Roche dans la République : le régime parlementaire, ces misérables sont en train de l'assassiner !

Et il faut se tenir à quatre pour ne pas leur dire qu'en apprenant que les députés venaient encore de renverser le gouvernement, beaucoup de citoyens français se sont sentis pris d'une furieuse envie de renvoyer à leur tour les députés, mais pas à coups de bulletins de votes...

Informations

Au Sénat

Le Sénat s'est réuni mardi. Dès l'ouverture de la séance, M. Pernot, garde des sceaux, donne lecture de la Déclaration ministérielle, qui est accueillie par de nombreux applaudissements.

Puis, M. Portmann dépose une demande d'interpellation sur la situation critique de nos vins sur les marchés extérieurs.

M. Calmel dépose une demande d'interpellation sur la conception qu'a le Gouvernement du rôle des fonctionnaires dans la République.

A la Chambre

La Chambre s'est réunie mardi à 15 heures, sous la présidence de M. Chamenerand, vice-président. M. Ferdinand Bouisson, président du Conseil, donne lecture de la Déclaration ministérielle, dans laquelle il déclare : « En face d'une situation exceptionnelle, des mesures exceptionnelles s'imposent. Pour être efficaces, elles doivent être immédiates. Il n'a fallu que peu de jours aux spéculateurs pour monter leur assaut, attaquer notre or, tenter vainement d'effrayer nos épargnants, de démoraliser les travailleurs de ce pays. Notre riposte, la riposte de l'Etat, sera brutale et décisive. »

Après la lecture de la Déclaration ministérielle, M. Bouisson demande le renvoi à la suite des interpellations et pose la question de confiance.

Le renvoi à la suite est voté par 390 voix contre 192.

M. Bouisson dépose sur le bureau de la Chambre le projet de loi sur les pleins pouvoirs.

MM. Baréty, Ramette, Dommange, Bonnetout prennent la parole. M. de Lasteyrie déclare : « C'est le déficit budgétaire seul qui rend le franc vulnérable. Une diminution des impôts est nécessaire. Une diminution des dépenses ne l'est pas moins. »

M. Caillaux, ministre des finances, répond : « Jamais, moi ministre des finances, l'embargo ne sera mis sur l'or (Applaudissements). Pour aboutir à une stabilisation générale de toutes les monnaies, que je crois nécessaires (Très bien !), je n'ai jamais eu l'idée qu'il faudrait abandonner la position du franc. »

M. Bouisson prend la parole et soutient le projet de loi sur les pleins pouvoirs. Il pose la question de confiance.

Le scrutin donne les résultats suivants : Pour : 262 voix. Contre : 264.

Après ce vote, les ministres se retirent de la Chambre et se rendent à l'Élysée, pour remettre leur démission au Président de la République.

Après la proclamation du résultat du vote qui refusait les pleins pouvoirs au Gouvernement, un certain nombre de députés ont fait rectifier leur vote. D'aucuns qui avaient été portés comme s'étant abstenus, déclarent avoir voulu voter « pour ».

Tout compte fait, le Gouvernement démissionnaire aurait eu 12 voix de majorité.

Election législative dans la Haute-Loire

Dans la première circonscription du Puy a eu lieu une élection législative pour pourvoir au remplacement de M. Philibert Besson, décédé.

En voici les résultats : Inscrits : 18.594 ; votants : 13.601 ; suffrages exprimés : 13.376.

Ont obtenu : MM. Theulet-Luzie, radical indép., 173 ; Pignol, radical indép., 1.886 ; de Morangies, républicain, 454 ; Deshors, républicain de gauche, 2.608 ; Pehallier, Union démocratique, 2.575 ; Archer, fédériste, 5.171 ; Bonnet, communiste, 509 ; Dorée, socialiste, 0.

Il y a ballottage.

La reprise du franc

Les juges d'instruction chargés de poursuivre les affaires de spéculation contre la monnaie, accompagnés d'experts comptables, ont opéré lundi deux nouvelles perquisitions tant dans les banques que dans les Sociétés financières soupçonnées d'avoir porté atteinte au crédit de l'Etat, notamment en recommandant à leur clientèle de se débarrasser de leurs rentes françaises pour acquérir de l'or ou des valeurs étrangères.

Des opérations analogues ont eu lieu chez des particuliers signalés comme spéculateurs.

On a saisi une quantité de documents, qui vont être soumis à des experts. Les pièces saisies établissent des opérations spéculatrices soit sur l'or, soit sur les devises qui, par leur volume même, apparaissent déjà comme suspects.

Il est bien plus qu'autrefois, peut-être, mais des auteurs capables de refaire Hernani et Les Deux Orphelines, vous pouvez toujours en chercher. PAN.

Conversations franco-roumaines

M. Titulesco, ministre des Affaires étrangères de Roumanie, est arrivé à Paris et a eu une entrevue avec M. Pierre Laval.

L'entretien entre les deux ministres des Affaires étrangères a porté d'abord sur la situation diplomatique en général et sur l'ensemble des négociations en cours.

Mais l'attention des deux ministres des Affaires étrangères s'est particulièrement portée sur le projet de pacte danubien qui nécessitera, comme on le sait, une conférence prochaine à Rome ou dans une autre ville italienne, projet qui intéresse tout particulièrement les Etats de la Petite-Entente et ceux de l'Entente Balkanique.

Les déclarations faites récemment par M. Schuschnigg, premier ministre d'Autriche, et par le général Goemboes, premier ministre de Hongrie, ont apporté, en effet, des éléments nouveaux aux négociations menées à ce sujet.

Enfin, le projet de Pacte oriental de non-agression, de consultation et de non-assistance à l'agresseur, qui intéresse tout particulièrement l'U.R.S.S., précède aussi les milieux de la Petite-Entente et de l'Entente Balkanique.

MM. Laval et Titulesco ont donc consacré une partie de leur entretien à ce projet.

EN PEU DE MOTS...

— M. le professeur Charles Lenormand a été élu membre de l'Académie de Médecine. Il est l'auteur de nombreux travaux concernant la chirurgie.

— Un violent cyclone accompagné de pluies torrentielles a dévasté les régions de Xochimilco, de San Pedro et d'Actopan (Mexique). L'église de San Pedro s'est effondrée. 200 personnes ont été tuées.

— A Cussapah (Indes), la police a arrêté une bande de malfaiteurs dont aucun n'était âgé de plus de 12 ans. La bande, depuis plusieurs mois, a commis de nombreux cambriolages.

— Un détenu de la prison de Meaux, nommé Maurice Velluet, 42 ans, employé à la Cie de l'Est, inculpé du meurtre de sa femme, s'est pendu dans sa cellule.

— A Cambridge (Massachusetts), le record du monde du saut à la perche a été battu par Keith Brown, qui franchit la barre à 4 m. 87. L'ancien record était de 4 m. 378.

— Une rixe politique a eu lieu au village de Novallas entre des socialistes et des membres de l'extrême droite. Il y a deux morts et 5 blessés.

NOS ÉCHOS

Modèles.

Un jour, Toulouse-Lautrec avait amené des modèles si effarants au Moulin-Rouge qu'il réussit à y faire du scandale ! Dans le temple où la Gonlué était prêtresse, il sembla que cela devrait être difficile. Lautrec y parvint néanmoins.

Tout joyeux du résultat, il se rendit avec son troupeau dans un café de la place Blanche. Il invita même un gardien de la paix.

Or, tandis qu'il buvait, une vieille dame, qui avait été l'amie de Cora Pearl, vint lui demander un portrait.

Il la regarda de son œil aigu, et, sarcastique : — Je ne fais pas les natures mortes.

Joli rappel à l'ordre.

Un jour, comme M. Marcel Cachin, à la tribune, prononçait un discours d'une voix trop basse, dans les travées quel-ques cris s'élevaient :

« Plus haut ! plus haut ! » Le député communiste eut à des interventions malveillantes, et il riposta d'une voix aigre :

« Je parle pour les gens intelligents ! — A la tribune, fit jovial M. Bouisson penché vers l'orateur, on a toujours tort de parler pour soi ! »

Et la Chambre éclata de rire, Cachin compris.

Les mots nature.

Il n'y a rien de plus amusant, à notre avis, que l'humour involontaire qu'a parfois l'homme de la rue.

Deux passants se croisent devant nous, sur les boulevards, se serrent les mains en échangeant des questions rapides :

— Il y en avait du temps qu'on ne s'était pas vu... et qu'est-ce que tu fais, maintenant ?

— Je ne fais rien : je suis à la Bourse !

Si le mot est voulu, il est joli. Il l'est davantage s'il n'est pas voulu.

Complications familiales.

Un Anglais du Lincolnshire, M. Joseph Malby, vient de mourir à l'âge de 92 ans. Il laisse quatre-vingt-quatre pe-

CHOSÉS D'ACTUALITÉ

Où on « les » imprime

A mi-chemin, entre Clermont-Ferrand et Royat, que séparent seulement trois kilomètres, on trouve un groupe imposant de constructions de briques rouges, recouvertes de belles toitures d'ardoise. L'architecture en est élégante et altière. Ce sont les imprimeries de la Banque de France d'où sortent — et où reviennent après usage — toutes les coupures de notre institut d'émission.

Tenter de pénétrer dans ces bâtiments, pour qui n'y a aucun titre, serait une vaine entreprise. Les Imprimeries de la Banque sont mieux gardées qu'une poudrière. Des murs élevés, surmontés de hautes grilles que terminent de redoutables pointes recourbées en défendent l'accès. Les curieux n'ont rien à faire ici.

La direction des Imprimeries est, naturellement, rebelle à toute interview. Nul ne lui ferait même convenir qu'elle fabrique des billets de banque. Le mutisme absolu est la règle dans cette maison du mystère.

Mystère relatif, malgré tout. Il travaille ici quinze cents ouvriers ou ouvrières. Mais leur nombre a été beaucoup plus élevé avant que les petites coupures fussent remplacées par des pièces.

Une enquête sur les Imprimeries de la Banque ne manque donc pas de sources pour s'alimenter. Tous ceux qui en sont sortis sont libérés de tout devoir de discrétion.

Les vastes ateliers de Clermont-Ferrand ne fabriquent pas seulement des billets français. Nos colonies, les pays sous mandat et nombre d'Etats étrangers — tels, par exemple, la Grèce et la Roumanie — sont leurs clients.

Leur activité n'est d'ailleurs pas limitée à l'impression des billets : ils fabriquent tout ce que comporte cette création spéciale, les encres, les matières colorantes, etc. Seul, le papier est fourni de l'extérieur. Le papier spécial aux billets de banque se fabrique dans les papeteries que possède la Banque à une vingtaine de kilomètres de Clermont-Ferrand, près du bourg de Vic-le-Comte (Puy-de-Dôme). Là, travaille tout un personnel de papetiers, pour lequel une coquette cité ouvrière a été édiflée à proximité.

Ce ne sont pas des considérations économiques qui ont amené l'édification, en ce coin de l'Auvergne, des papeteries de la Banque de France, mais une contingence d'ordre technique : il fallait que les papeteries eussent à leur portée les eaux de la rivière l'Allier.

Le papier à billets doit, en effet, présenter des qualités de velouté et de souplesse que seules certaines eaux ont la propriété de lui donner. L'eau de l'Allier est parfaite pour cet usage. Elle a donc fait choisir

Vic-le-Comte comme siège des papeteries. Et telle est l'importance dans la fabrication du papier à billets, de ces propriétés spéciales que, chaque matin, quelques litres d'eau de l'Allier sont apportés à Clermont-Ferrand et soumis à une analyse chimique. Le jour où l'analyse ne donnera plus les résultats habituels, l'usine de Vic-le-Comte aura vécu.

La fabrication des billets de banque comporte une série d'opérations délicates et de tirages superposés qu'il serait intéressant pour un profane de suivre. Mais le côté exceptionnel de cette fabrication est surtout le contrôle ultra-rigoureux qui la suit pas à pas, depuis les cuves de Vic-le-Comte jusqu'au comptage final des billets fabriqués.

Le personnel est, certes, choisi avec une circonspection extrême. Le seul fait d'entrer aux ateliers de la Banque ou à ceux de la papeterie constitue un brevet de probité. Mais la faiblesse humaine est un facteur dont il faut bien tenir compte quand il s'agit de faire manipuler, sans arrêt, de ces prestigieuses vignettes que si peu de gens peuvent se flatter de ne pas désirer.

Le contrôle est donc roi dans l'industrie du billet de banque. Il est partout et toujours présent. Il assure de multiples comptages des feuilles qui, coupées à la dimension de six ou huit billets suivant l'importance des coupures, arrivent de Vic-le-Comte par liasses de mille. Il surveille les rotatives, il préside au numérotage, il vérifie l'emballage des billets fabriqués, la destruction des billets hors d'usage qui rentrent obligatoirement à l'usine dont ils étaient sortis.

Il n'entre pas ici un décimètre carré de papier qui ne soit suivi, minute par minute, dans les opérations qui en feront un billet de banque, par un contrôle vigilant et méthodique.

L'efficacité de ce contrôle est presqu'absolue. Les disparitions de billets sont extrêmement rares. Elles n'existeraient pas, sans doute, si l'accès des ateliers pouvait être interdit de façon absolue à toute personne étrangère au personnel. Mais il est parfois inévitable d'ouvrir la porte à d'autres éléments, moins bien défendus contre le vertige que peut donner ce Temple du Billet-Roi.

Il y a quelques années, un maçon italien, venu pour effectuer dans les ateliers de la Banque quelques travaux de son état, en ressortit lesté de sept cent mille francs. Cette opération le conduisit sur les bancs de la Cour d'assises et, finalement, en maison centrale. Le souvenir qu'elle a laissé chez les contrôleurs responsables les empêche de trouver trop sévères les règlements qu'ils appliquent.

Les « à peu près ».

« A un jeune homme qui vient d'être libéré du service militaire et qui se déclare satisfait de n'être plus soldat, un docteur de Cannes se répliqua : « J'avais peur pour vous, mon cher ami, car un vieux proverbe français n'a-t-il pas dit : « L'ennui naquit, un jour, de l'uniforme ôté. »

LE LISEUR.

Chronique du Lot

La Philologie de la Langue d'Oc

Depuis l'altération de la langue romane et sa supplémentation officielle par la langue française, ou langue d'oïl de l'Île-de-France, les diverses régions politiques et économiques de langue d'Oc, ont adopté des dialectes manifestant des sensibilités différentes dans la phonétique et dans l'expression des mêmes choses.

La langue romane ou langue d'Oc, issue en grande partie du latin populaire parlé par les légions romaines qui avaient envahi la Gaule, s'établit dans ses provinces, en s'adjoignant de nombreuses expressions déjà pratiquées, dans les dialectes ou langues usitées par les occupants primitifs de ces régions.

De là, les variations de dialectes d'Oc, qui se sont perpétuées dans les territoires de langue romane. Ces régions, diversifiées par les étroites relations qui pouvaient alors avoir leurs occupants, à une époque où les moyens de communications étaient des plus réduits, ou tous échanges de pensées, toutes transactions, ne se faisaient que par la parole, dans les bornes des fiefs féodaux d'abord, puis dans la région administrative et plus tard dans la région économique, ces régions étaient limitées par les voies de communications terrestres ou fluviales, dans le sens des cours d'eau et des vallées, offrant plus de facilités à la pénétration, aux déplacements.

Doit, cette variété de dialectes d'Oc, dans les mêmes provinces parce que depuis l'abandon de l'usage écrit de la langue romane, qui avait succédé au latin orthodoxe dans les actes officiels on n'employait plus pour ces usages que le français, langue d'oïl de l'Île-de-France.

Les troubadours qui écrivaient en langue d'Oc, employaient chacun le dialecte particulier à leur terroir, sans préoccupation d'aucune syntaxe, d'aucune règle grammaticale ou étymologique, se contentant de reproduire approximativement les sons et expressions de leurs dialectes parlés.

Après une éclipse assez longue de la littérature de langue d'Oc, un réveil se manifesta au début du XIX^e siècle, auquel notre compatriote gascon, Jacques Jasmin, prit une part prépondérante, après lui, Frédéric Mistral et quelques autres continuèrent à rénover l'usage de la langue d'Oc, dans leurs écrits. Mais les nouveaux troubadours, nouveaux adeptes de la littérature occitane, par négligence ou pour la facilité de leurs manifestations littéraires, s'abstinrent de lui fixer des règles de syntaxe et de grammaire, qui ne pouvaient être que celles de la langue française, dont elle est la sœur aînée qui lui avait transmises pour la plus grande partie.

Chaque auteur régional écrit selon la phonétique de son dialecte, sans aucun souci des règles étymologiques ou des règles grammaticales françaises, ignorant les genres, les nombres et les conjugaisons.

Il est regrettable que le plus ancien, le plus haut groupement régional de langue d'Oc, la haute Académie de Clémence Isaure, et des Jeux Floraux de Toulouse, aussi bien que d'éminents et regrettables savants romans, tels Camille Chahaneau, et Joseph Anglade, n'aient pas imposé ces règles aux diverses écoles de langue d'Oc et des manifestations de renaissance, à Jasmin, à Mistral et à leurs contemporains. C'est la seule uniformité que l'on pourrait exiger aujourd'hui dans les manifestations littéraires en dialecte d'Oc, qui rendrait tous les dialectes intelligibles à chacun, en permettant facilement la traduction littéraire française, comme doit pouvoir se faire la traduction littéraire languedocienne du français.

Depuis déjà longtemps, les dirigeants de groupements languedociens, sollicitent les ministres de l'Instruction Publique d'autoriser l'enseignement de la langue d'Oc dans les écoles primaires; ou du moins les commentaires de comparaisons avec la langue française qui sont déjà autorisés dans les Facultés, sans s'être rendu compte des difficultés de cet enseignement, en l'absence de toute règle de grammaire et de syntaxe commune à la langue française dans les manifestations écrites.

L'on est surpris de constater sur ce point, la négligence absolue d'écrivains érudits et de membres de l'enseignement qui manifestent dans cette littérature et qui n'appliquent pas dans leurs écrits, surtout en poésie, les mêmes règles de grammaire qu'en français, quant aux genres, aux nombres et aux conjugaisons; certains sacrifient, comme les premiers venus, les règles à la facilité, ne possédant peut-être pas suffisamment les dialectes qu'ils désirent écrire. Mais qu'on le veuille ou non, dans le monde du fébrile, dans toutes les écoles de langue d'Oc, on n'aboutira à rien de compréhensible dans tous les dialectes, à rien de littéraire, sans le respect des règles de la syntaxe et de la grammaire française qui sont celles plus anciennes de la langue d'Oc.

On doit pouvoir traduire littéralement et correctement les écrits occitans en français, et inversement les écrits français en langue d'Oc, ou bien ce n'est que cacophonie. Il se-

VOTES DE NOS DÉPUTÉS

Séance du 4 juin. Présentation du ministre Fernand Bouisson. Scrutin sur le renvoi des demandes d'interpellation. Le gouvernement demandait le renvoi en posant la question de confiance.

Ont voté pour le renvoi : MM. René Besse, Malvy, de Monzie. Le renvoi a été voté par 361 voix contre 153.

Même séance. Scrutin sur le projet de loi accordant pleins pouvoirs financiers au gouvernement. Le gouvernement posait la question de confiance.

Ont voté pour les pleins pouvoirs. — MM. René Besse, Malvy et de Monzie. Le projet a été repoussé par 264 voix contre 262.

Eaux et Forêts

Le département qui était affecté à la 29^e Conservation de Bordeaux, est attaché à la 18^e Conservation des Eaux et Forêts, à Toulouse.

Les jeunes conseillers

M. Frédéric Cassan, qui a été élu conseiller municipal de Goujounac, aura 25 ans au mois de juillet.

En Conseil de Préfecture

Les protestations visant les opérations électorales de la commune de Larroque-Ares seront examinées par le Conseil de Préfecture de Toulouse dans sa séance du 7 juin.

Ecole d'Artisanat rural de Souillac

L'Ecole Pratique d'Artisanat Rural de Souillac va, au 14 juillet prochain, ouvrir ses portes et mettre sur le marché du travail les élèves qu'elle aura formés pendant 3 années, consacrées à un apprentissage méthodique et complet.

Les employeurs désireux de bons demi-ouvriers, mécaniciens, mécaniciens-électriciens, forgerons-serruriers, menuisiers-charpentiers peuvent être assurés de trouver parmi ces jeunes gens, dont l'âge varie de 17 à 19 ans, des auxiliaires consciencieux et instruits.

Le Directeur de l'Ecole se tient à leur disposition pour faciliter l'entrée en relations réciproque.

Médaille d'honneur

La médaille d'honneur en or des P.T.T. a été décernée à M. Maurice Castagnol, facteur à Limogne, blessé mortellement en service.

LE LOT A PARIS

Ayant depuis plusieurs dimanches remis les souliers à crampons, les dirigeants et joueurs de l'U.S. Quercy ont voulu célébrer joyeusement la saison 34-35 en organisant un banquet où joueurs et amis du Quercy se trouvèrent réunis avant la saison estivale.

Le repas copieux et la table délicieusement décorée mirent, dès le début, tout le monde en joie. Après les discours traditionnels, ce furent les chansons où les plus harmonieuses voix se firent entendre. Cédant ensuite la place aux jeunes qui avaient des fourmis dans les jambes, le bal fut ouvert. Il ne se termina que tard dans la nuit.

Devant le succès et la gaieté de cette soirée, dirigeants et joueurs de l'U.S. Quercy ont formulé le désir de se retrouver tous les ans dans un repas amical, au début de chaque saison pour prendre contact et à la fin pour clore les ébats sportifs. Devant de telles manifestations de sympathie et un tel esprit sportif, nul doute que l'U.S. Quercy n'enregistre de nombreux succès dans sa saison 35-36.

P.-S. — Au cours du banquet, M. Viatlante, manager, fit la récapitulation sportive de la saison 34-35. L'U.S. Quercy a disputé 19 matches, en a gagné 10, 2 matches nuls, 7 défaites. A marqué 41 essais qui avec les buts font un total de 177.

Les adversaires ont marqué contre l'U.S. Quercy 32 essais, qui, avec les buts font un total de 108 points.

En résumé bonne saison qui prouve la vitalité de cette jeune société.

Nous signalons avec plaisir que notre sympathique président, M. Vidilles, a été brillamment élu conseiller municipal et 1^{er} adjoint de Levallois-Perret; l'U.S. Quercy lui adresse ses plus sincères félicitations.

Le Palais des Fêtes

JEUDI 6 — SAMEDI 8
DIMANCHE 9 (à 21 heures)
DIMANCHE (matinée à 15 heures)

Deux grands films
Marie GLORY et Albert PRÉJEAN
DANS

Le Paquebot Tenacity
inspiré de la pièce de Charles Vildrac
Pierre BERTIN (Sociétaire de la Comédie Française)
Tania DOLL et Alice TISSOT
DANS

Le Professeur Cupidon
Réalisation de Robert Beaudouin

rait inutile d'en demander l'enseignement dans les écoles si les manifestations écrites de ces dialectes n'observaient pas ces principes fondamentaux; mais il serait encore temps d'y remédier si on le désire.

Tous les dialectes doivent s'y prêter, ceux qui ne le pourraient pas ne mériteraient pas d'être conservés au point de vue littéraire.

E. TOURNIE, du Quercy,
Lauréat et mainteneur du fébrile.

ASSOCIATION AMICALE DES OFFICIERS DE RÉSERVE DU LOT

Le Bureau de l'association a l'honneur de rappeler à MM. les Officiers de Réserve du département que le Congrès fédéral de la 17^e région aura lieu les 22 et 23 juin prochains à Montauban.

Il les exhorte à s'y rendre très nombreux, chose particulièrement aisée, vu le peu de distance qui sépare les deux villes principales de notre Quercy et la commodité des moyens de communication.

Les adhésions doivent parvenir avant le 15 juin, délai extrême, à notre camarade le capitaine de réserve Castel (47, faubourg du Moustier, Montauban).

Pour tous renseignements sur le programme et les conditions de participation, se reporter aux pages 571 et suivantes du numéro de mai du Bulletin de la Fédération des A.O.R.

Le Président de l'Association,
Eug. GRANGÉ.

Mort du général Courbebaisse

Le général de division Courbebaisse, qui avait pris sa retraite en 1913, est mort à Nice.

Originaire de Cahors, le défunt, ancien élève de l'Ecole Polytechnique, fut en dernier lieu gouverneur militaire de Lyon. Il était commandeur de la Légion d'honneur.

Armée

Le sergent-chef Dyanka, du 16^e tirailleurs sénégalais, est nommé adjudant; les sergents Pomeja, Blanc sont nommés adjudants-chefs.

Ecole de St-Maixent

Le sergent Campredon, du 16^e tirailleurs sénégalais, est admis à l'Ecole militaire d'infanterie.

Service téléphonique

M. Georges Mandel, Ministre des P.T.T., vient de décider que le service téléphonique sera assuré pendant l'été le dimanche jusqu'à 21 h., dans tous les chefs-lieux de canton et dans tous les bureaux desservant au moins 50 abonnés. Cette prolongation du service du dimanche commencera dès aujourd'hui.

Enseignement primaire Congés de la Pentecôte

Par analogie avec une mesure prise par M. le Recteur pour les établissements d'enseignement secondaire et primaire supérieur, M. l'Inspecteur d'Académie autorise les maires et maîtresses primaires à reporter au jeudi 13 juin les classes du mercredi 12.

Les vacances scolaires

Les vacances scolaires ont été fixées au 14 juillet pour l'enseignement secondaire, les écoles primaires supérieures et l'enseignement technique.

L'application du régime nouveau dépendra pour les écoles communales, des Conseils départementaux et des préfets.

42 départements ont résolu de donner les vacances scolaires du 15 juillet au 15 septembre.

Par contre, 24 départements s'en tiennent au *statu quo* (1^{er} août-1^{er} octobre).

Le Lot est compris dans ces 24 départements.

La Loterie Nationale

La septième tranche de la loterie nationale sera tirée le 21 juin.

Rappelons que la septième tranche compte un gros lot de trois millions; six lots de un million; six lots de cinq cent mille francs; cent vingt lots de cent mille francs et cent vingt lots de cinquante mille francs.

Trois de moins !

M. Taurisson, de Lavercantière, a capturé trois beaux renards dans le bois de la Borie-du-Bayle.

Animaux nuisibles

Des chasseurs avaient organisé, ces jours derniers, une battue pour la destruction des écureuils, des pies, des geais, des faucons.

Ils ont réussi à détruire : 8 faucons, un nid de buse, 2 écureuils, 7 geais et 16 pies.

Un phénomène

Au village de Hugot (commune de Thédillac), chez M. Lafon, propriétaire, on peut voir un canard qui a 4 pattes.

Marché du travail

La situation du marché du travail, pendant la semaine du 25 au 30 mai, dans le Lot, a été la suivante :

Nombre de placements locaux à demeure : 7 hommes, 4 femmes. Interlocuteurs : 11 hommes, 6 femmes. En extra : 1 homme. Demandes d'emploi non satisfaites : néant.

Offres d'emploi non satisfaites : 9 hommes, 3 femmes. « Il n'y a pas de chômeurs, cette semaine dans le Lot ».

Découverte d'un cadavre

Au mas du Japus (commune de Bédouin), on a découvert le cadavre du nommé Emmanuel Hirondele, journalier, décédé à l'âge de 52 ans.

Dans ses vêtements, on a découvert un billet de 100 francs, 68 francs de monnaie et divers objets. La mort est attribuée à une congestion cérébrale.

Ecoutez votre moteur... Quel ronronnement régulier et sympathique... lorsque vous utilisez

Spido Br sport
l'huile de sécurité pour autos et motos

CAHORS

Les fêtes d'aviation des 9 et 10 juin

Voici, journée par journée, le programme de ces grandes fêtes organisées pour inaugurer l'Aérodrome de Labéraudie, par la Chambre de Commerce du Lot et l'Aéro-Club du Quercy.

Samedi 8 juin

A 16 heures : Annonce des fêtes. — A 20 h. 30, retraite aux flambeaux, par l'Avenir Cadurcien. — A 21 heures, au Théâtre, représentation artistique par la Société de gymnastique « Les Myosotis ». — A 22 heures, place des Mobiles, Grand bal populaire.

Dimanche 9 juin

10 heures : Place Gambetta, lâcher de pigeons, rallye-ballons pour enfants. Nombreux prix. Aérodrome de Labéraudie, arrivée des avions participant à la fête.

A 15 heures : Grande Fête aérienne, avec le concours des as et des acrobates les plus réputés de l'aviation : Général Vuillemin, René Fonk, Mermoz, Rossi, Delmotte, de Marmier, Detroyat, Détré, Cavalli, René Paulhan, Mme et M. Romaneschy.

A 16 h. 30, A l'Aérodrome de Labéraudie, arrivée de la fameuse patrouille militaire acrobatique d'Etampes, la plus forte du monde.

A 21 heures, Allées Fénélon, Grand concert par la musique militaire du 1^{er} régiment d'infanterie de Toulouse.

A 22 heures, avion lumineux survolant la ville.

A 22 heures 30, place Gambetta, bal populaire. — Dans les salons de la Préfecture, grand bal au profit de l'Aéro-Club du Quercy, avec le concours du célèbre orchestre Armand Gay.

Lundi 10 juin

A partir de 9 h. 30, à l'Aérodrome de Labéraudie, baptêmes de l'air.

Midi, Grand banquet offert par la Chambre de Commerce du Lot à ses invités.

A 14 h. 30, Aérodrome, arrivée de M. le Ministre de l'Air. Inauguration du terrain d'aviation. Evolutions acrobatiques par la fameuse patrouille d'Etampes.

A 18 heures, Départ, en avion, de M. le Ministre de l'Air.

A 21 heures, Allées Fénélon, grand concert vocal et instrumental avec le concours de toutes les Sociétés locales : Avenir Cadurcien, Amis de l'Harmonie, Orphéon, Chœur de la P.-O.

A 22 heures 30, A Saint-Georges, grand bal populaire.

MM. les membres de l'Aéro-Club du Quercy sont informés que, pour les fêtes des 9 et 10 juin, ils ont droit à deux entrées gratuites à 5 francs, ou à une entrée à 10 francs, gratuite également. Ils sont instamment priés d'aller retirer ces billets au plus tôt. S'adresser à l'hôpital-hospice, de 9 heures à midi et de 2 heures à 5 heures, à M. Lantuéjols, trésorier de l'Aéro-Club du Quercy.

AVIS aux transporteurs. — Les propriétaires d'auto-cars, taxis, services de ville, qui désireraient effectuer le transport des visiteurs à l'aérodrome, les 9 et 10 juin, sont priés de se faire inscrire au secrétariat de la Chambre de Commerce, quai Cavaignac, ou auprès de M. Barlat, garagiste, place Gambetta, avant le 6 juin, dernier délai. Ils devront retirer avant le 9 juin, 10 heures, l'insigne officiel à apposer sur leur véhicule.

AVIS à tous les visiteurs : Billets. — Des billets sont dès à présent en vente dans les librairies et bureaux d'achat de Cahors : les visiteurs sont invités à les retirer sans tarder, pour ne pas stationner aux guichets.

Les 9 et 10 juin, les seuls « guichets » qui délivreront des billets d'entrée à l'aérodrome, seront situés : place d'Armes et à Doule. Il n'en sera délivré, ni aux postes de contrôle, ni sur le terrain.

Visiteurs, munissez-vous de billets aux guichets pour éviter de revenir sur vos pas. — Le Comité.

Billets d'aller et retour. — A l'occasion des fêtes de la Pentecôte, les billets d'aller et retour ordinaires délivrés à partir du mardi 4 juin 1935 seront exceptionnellement valables, qu'elle que soit la distance, jusqu'au Lundi 17 juin 1935.

A l'occasion de la Fête d'Aviation de Cahors, des billets spéciaux d'aller et retour à demi-tarif avec minimum de perception de : 12 fr. en 1^{re} classe, 8 fr. en 2^e classe, 5 fr. en 3^e classe pour les adultes; 6 fr. en 1^{re} classe, 4 fr. en 2^e classe, 3 fr. en 3^e classe pour les enfants de 3 à 7 ans sont délivrés les 8, 9 et 10 juin 1935 pour Cahors au départ de toutes les gares des sections de lignes de : Brive-la-Gaillarde à St-Denis-près-Catus, Montauban à Lalbenque, Figeac à Vers, Monsempron-Libos à Parnac.

Pour tous renseignements, s'adresser aux gares intéressées.

Commissaires et Contrôleurs
Les membres de l'Aéro-Club du Quercy qui ont été désignés à la précédente réunion en vue de remplir l'emploi de commissaire, aux fêtes des 9-10 juin et tous ceux qui voudront bien prêter leur concours à cette occasion; tous les contrôleurs et receveurs présentés sont priés d'assister à la réunion spéciale de la Commission du contrôle, de l'organisation du terrain et des transports, qui aura lieu à la Chambre de Commerce le vendredi 7 juin, à 20 h. 30.

Ordre du jour de la réunion : communication des consignes; remise des brassards. — Le Comité.

EDEN

JEUDI — VENDREDI
SAMEDI et DIMANCHE (en soirée)
DIMANCHE (matinée)

Dranem, Arlette Marchal, Edith Méra
André Luquet et Marguerite Moréno
dans une comédie pleine d'humour
et de joyeuses péripéties

La Poule
EN COMPLEMENT
Le serpent Mamba
grand film porté français

LES INCIDENTS DE L'AERODROME DE LABERAUDIE ET LES FETES D'AVIATION.

On se souvient des controverses qui se sont déroulées autour de l'aménagement de l'aérodrome de Labéraudie et du caractère particulier d'actualité qu'elles prirent au cours de l'élection cantonale dans le canton de Cahors-Sud.

Elles vont avoir leur épilogue au cours des fêtes d'aviation qui s'annoncent avec éclat.

M. Henri Gayet, adjoint au maire de Cahors, vient d'informer M. Paul Orliac, Président de la Chambre de Commerce, qu'il n'assisterait pas au Banquet.

De son côté, M. Urbain Gayet, Conseiller général du Lot et membre de la Chambre de Commerce, vient d'informer M. Paul Orliac, que, pour des raisons personnelles, il n'assistera ni à la réception des Présidents des Chambres de Commerce, ni au Banquet organisé à l'occasion des fêtes d'aviation.

C'est là une abstention que personne ne comprendra, mais qui n'altérera en rien l'éclat de ces fêtes qui s'annoncent particulièrement brillantes.

Souhaitons que le soleil ne manifepte pas ce jour-là la même mauvaise humeur, et, s'il ne boude pas, tout ira pour le mieux.

A DEBLAYER

Le Conseil municipal de Cahors a pris une délibération pour que soit fait le plus tôt possible le déblocage des abords du pont Valentré.

Voilà trop longtemps que ces abords sont impraticables, et le public estime que le propriétaire devait être mis en demeure de les nettoyer.

Les visiteurs qui viennent voir le pont Valentré font, avec raison, des observations peu aimables. Aussi bien, les Cadurciens qui passent sur le chemin de halage du pont, ne se gênent pas pour protester contre l'encombrement de ce chemin.

Le Conseil municipal a pris une excellente décision en invitant le propriétaire de l'ancienne usine à enlever les débris qui obstruent les abords du pont. Il faut espérer que cette invitation sera... entendue et observée !

L. B.

Dans les tabacs

A la date du 15 mai les mutations suivantes ont été prononcées :

1^o MM. Marcelli et Paquet, vérificateurs, reconnus physiquement incapables au service des tournées, par suite de leurs blessures de guerre, sont affectés, comme adjoints et pour le travail de bureau, en attendant leur nomination au nouvel emploi qu'ils ont sollicité, le premier, à la deuxième section du Contrôle principal et le second à la deuxième section du contrôle de culture.

2^o M. Payssot, vérificateur, remplace M. Marcelli à la première section du contrôle principal.

Nos félicitations.

Police

M. Tulet, classé comme agent de police suppléant, est nommé agent de police en remplacement de M. Marcouly. Il prendra possession de son poste au mois d'août.

Cadurciens

POUR LES FETES D'AVIATION vous avez des invités, aussi la Boucherie GAILLARD a à la disposition de sa clientèle des gigots, rôtis veau, rôtis bœuf, le tout de 1^{re} qualité, et d'une présentation impeccable.

Tél. 349 — On livre à domicile

Obsèques

Dimanche soir, à 5 h. 30, ont été célébrées les obsèques de Mme veuve Léon Lagrange, décédée à Tonneins, à l'âge de 56 ans. Un nombreuse assistance a suivi le convoi funéraire et a témoigné de vives sympathies à la famille à laquelle nous adressons nos sincères condoléances.

Nécrologie

Nous avons appris avec regret les obsèques de Mme Lafon, née Lavergne, décédée à Cahors. Aux familles Lafon, Lavergne, Dumont, Plagès nous adressons nos vives sympathies.

Nous avons appris avec regret la mort de M. Ernest Barreire, décédé à l'âge de 42 ans.

M. Barreire était employé au P.O. et ne comptait que des sympathies dans notre ville. Il était ancien combattant et titulaire de la médaille militaire.

Une nombreuse assistance a suivi le convoi funéraire du regretté disparu et a témoigné de vives sympathies à Mme et Mlle Barreire, à la famille auxquelles nous adressons nos sincères condoléances.

Foire du 1^{er} juin 1935

La foire du 1^{er} juin, dite foire de la Saint-Clair, n'a pas été importante.

Au foirail aux bœufs, peu d'animaux. Gros attelages, 2.500 à 3.500 fr.; de 1.200 à 2.500 les moyens. Les bœufs gras se sont vendus de 110 à 150 fr., les 50 kilos.

Moutons, de 2 fr. 50 à 3 fr. 50; agneaux, de 3 fr. 50 à 4 fr. 50 le kilo; brebis d'élevage de 150 à 200 fr. pièce.

Marché : poulets, 5 fr. 50; poules, 4 fr.; canards, 4 fr.; lapins, 2 fr. 50; chevreaux, 2 fr. 50 le 1/2 kilo.

Oies d'élevage de 25 à 30 fr.; canetons de 15 à 20 fr.; canards mulards de 20 à 25 fr. la paire.
Œufs, 2 fr. 50, la douzaine.
Halle. — Mais, 45 fr. les 80 kilos; avoine, 25 fr. les 50 kilos; Pommes de terre, 20 fr. les 50 kilos.

Banquet

Dimanche à eu lieu au Vatel le banquet annuel du personnel des Ponts et Chaussées, sous la présidence de M. Albouys, ingénieur en chef.

Un excellent menu fut servi aux convives qui y firent honneur.

Au dessert, M. Rouquetière, président de l'Amicale et M. Albouys ont porté des toasts fort applaudis.

Hyménées

Jeudi matin a été célébré le mariage de M. Maurice Landès, menuisier, fils de l'excellent employé principal à la Cie du gaz, avec Mlle Martha Macheix.

Nous adressons aux jeunes époux nos meilleurs vœux de bonheur.

Chorale mixte du P.-O.

Répétition générale le jeudi 6 courant à l'heure et lieu habituels. Présence absolument indispensable. — Le Comité.

Une pierre tombe !

Un propriétaire des environs de Cahors, passait dans la rue Docteur-Bergougnoux, portant au bras un panier dans lequel se trouvaient six canetons.

Tout à coup, au moment où il passait devant une maison en réparation, une grosse pierre tomba au milieu du panier, tuant 5 canetons.

Le brave propriétaire ne fut pas atteint, mais il n'a pas manqué de faire observer, avec raison, le préjudice qui lui était causé.

Chute

M. l'abbé Bonnet, curé de Gindou, était en moto, lorsque la machine dérapa. M. l'abbé Bonnet a été assez fortement contusionné.

</

Il a été détruit 2 faucons et leurs 5 petits ; un nid de buses contenant un œuf et 3 oiseaux ; 2 œufs ; 7 geais et 16 pies. Au total : 36 animaux nuisibles.

Ces intrépides chasseurs méritent des remerciements et des félicitations.

Espérons que tous les membres de la Société des autres communes suivront ce bel exemple ; ils montreront ainsi aux agriculteurs que la société a pour but, non seulement de défendre les intérêts des chasseurs, mais aussi les leurs.

Goujonnac

Nécrologie. — Nous avons appris avec regret la mort de M. Eugène Thouron, décédé à l'âge de 68 ans.

Ses obsèques ont été célébrées lundi au milieu d'une nombreuse assistance. Nous adressons à la famille nos sincères condoléances.

Douelle

Obsèques civiles. — M. Delmas, facteur des postes, en congé depuis plusieurs années, vient de succomber des suites d'une longue et douloureuse maladie qui ne laissait plus aucun espoir de la sauver depuis de nombreux mois. Ses obsèques purement civiles, ont eu lieu à Douelle, le 1^{er} juin au milieu d'une affluente considérable.

Nous adressons nos sincères condoléances à la famille.

Saux

Le temps. — C'est un vrai désastre qui se prépare pour l'agriculture ! Il pleut presque tous les jours depuis une quinzaine. A chaque instant on attend un orage ou une ondée. Les premiers sulfures des vignes ont été faits dans de très mauvaises conditions. On ne peut pas souffler. Les semis de betteraves ou autres sont dévorés par la vermine. Impossible de couper les prairies artificielles qui pourrissent sur pied. Comme le foin ne sera pas abondant, en raison des froids de l'hiver, on commence à se demander avec quoi on nourrira le bétail l'an prochain.

Les blés ? Ah ! les blés ! Comme tout le reste ils ont souffert des intempéries, soit de l'hiver, soit d'avril et mai. La végétation a été retardée ; la rouille commence à se montrer avant la montée des épis. Rien ne fait prévoir une récolte moyenne. Les petits propriétaires commencent à se demander s'ils auront assez de grain pour leur pain de l'an prochain.

La perspective n'est pas brillante sur notre plateau. Les travaux sont en retard et rien ne fait dire qu'une amélioration aura lieu à bref délai.

Puy-l'Évêque

Carnet blanc. — Mariage de Fernand Burc, propriétaire à Courbesac, et Thérèse-Augustine-Eugénie Larnaude, à Montgesty.

René Chateau, cultivateur, à la barrière de la gare, et Marie-Jeanne Chambon, à Puy-l'Évêque.

Conseil municipal. — Dans sa réunion de samedi, le Conseil municipal a décidé que le poste de cantonnier municipal, vacant par suite du décès de M. Cambon, serait donné à l'adjudication. Il a procédé à la désignation de ses délégués aux diverses commissions. Ont été nommés :

Bureau de bienfaisance : MM. Piécourt et Crayssac, Hospice : MM. Goupoul Maurice et Demeaux Albert.

Commission des finances : MM. Goupoul Alfred, Borredon Elie, Davézac, Demeaux, Guitard, Borredon J.-B., Piécourt.

Commission des travaux publics : MM. Dimeaux, Crayssac, Fourton, Roux, Pradalès, Burc.

Duravel

Carnet rose. — Nous sommes heureux de faire connaître la naissance d'une grosse fille chez les époux Grassies, chemin de la Gineste. L'enfant a reçu les prénoms de Raymond-Marie-Sidonie.

Vœux de prompt rétablissement à la jeune maman, de prospérité au bébé, et félicitations au père, aux grands-parents, et notamment au grand-père paternel, M. Turenne, notre sympathique appariteur.

Journée de l'Enfance. — Le 26 mai, quelques fillettes de notre école ont bien voulu vendre les insignes au profit du « Comité National de l'Enfance ».

Comme précédemment, leur gentillesse, leur dévouement, ont eu raison de la difficulté des temps, et elles ont recueilli la somme de 73 fr. 55, qui va être adressée à la dite œuvre, et qui se répartit de la façon suivante : Georgette Muret et Denise Calvet, 34 fr. 95 ; Geneviève Bataille, Germaine Caminade, Colette Lafon et Fernande Moles, 38 fr. 60.

Nous remercions vivement ces dévouées fillettes pour leurs petites compagnes nécessaires, qui profiteront du fruit de leurs souscriptions.

Prayssac

Mutilés et Invalides du Travail. — Le 30 mai eut lieu à Prayssac, sous la présidence de M. le Maire, une réunion des Mutilés et Invalides du Travail, organisée par le Groupement départemental.

Malgré un nombre restreint, la réunion eut un plein succès, tous les assistants étant militants décidés à une vive propagande, en faveur de l'organisation. Après diverses explications fournies, une section fut constituée. Le camarade Berrié, entrepreneur de battages à Calvayrac, accepta la charge de secrétaire de section ; sous-secrétaire Marrant, à Castelfranc ; trésorier Lacombe et trésorier adjoint Jouffreau, tous deux de Prayssac.

Les camarades Andral, secrétaire départemental, et Lavayssié, secrétaire juridique, furent satisfaits de leur œuvre. M. le maire ayant promis son concours, pour que la section naissante devint forte et portât son aide efficace à tous les malheureux ayants-droit.

Arrondissement de Figeac

Figeac

La Gaule Figeacaise. — Les Membres du Bureau se sont réunis les 17 et 21 mai derniers, à l'effet de procéder à l'examen de diverses questions relatives à la bonne marche de la Société et à l'élaboration d'un plan d'ensemble en ce qui concerne le concours de pêche annuel.

Les décisions prises seront soumises, pour approbation, aux sociétaires, qui seront convoqués incessamment en assemblée générale. — Le Bureau.

Anciens combattants du front. — Le Bureau des A.C.N.P., combattants du front, prie instamment tous les sociétaires de vouloir bien assister à une réunion qui aura lieu jeudi soir, 6 juin, à 20 h. 30, dans une salle de l'hôtel-de-ville.

Ordre du jour : Compte rendu des vœux du congrès national de Sarlat ; clôture des inscriptions pour le congrès départemental de St-Céré, 16 juin ; nouvelles adhésions. Le Président invite les camarades à venir nombreux à cette réunion qui a une grande importance.

— Le Président, J. Loxac.

— L'abbatinoir. — Pendant le mois de mai dernier, il a été tué aux abattoirs municipaux, pour la consommation : 2.807 animaux, dont : 22 bœufs, 138 veaux, 2.598 moutons ou agneaux, 40 porcs et 9 chevaux. Le produit en viande net s'est élevé à 40.629 k., dont 17.654 ont été consommés en ville et 22.975 expédiés.

Cajarc

Les fraises. — Les expéditions de fraises ont pris un certain développement. Malheureusement le soleil n'ayant guère paru, la maturité est lente. Une bonne pluie est venue à propos. Que le temps se mette au beau et l'on pourra espérer une bonne campagne.

Compatriotes en vacances. — M. et Mme Laenners, employés des Postes, ainsi que Mlle Zanetto, prennent leurs vacances à Cajarc.

Société des vidanges de Montauban. — Il serait grand temps que la pompe de la Société vienne dans nos murs, où de nombreuses fosses, notamment celles des écoles, sont à vider.

Sénaillac-Latronquière

Nécrologie. — Nous avons appris avec regret la mort de M. Firmin Payrot, décédé à l'âge de 60 ans. Nous adressons à la famille nos vifs sympathies.

Espédillac

Mariage. — Nous apprenons avec plaisir le prochain mariage de Mlle Valentine Cancé, fille de M. Léon Cancé,

propriétaire et conseiller municipal d'Espédillac, avec M. Léon Beauville, boulanger, domicilié également à Espédillac.

Nous adressons aux futurs et sympathiques époux nos plus amicales félicitations et nos vœux les meilleurs.

Saint-Céré

Etat civil du mois de mai. — Naisances : Marie Flourac, avenue Marceau ; Bernadette Prévost, de Sansac-Traversay ; Charlotte Teilborie, rue du Mazel ; Fernand Fabre, à La Barrière.

Mariages : Gino Rupil et Henriette Gineste ; Gabriel Asfaux, à Saint-Paul-de-Vern, et Ida Peyrol-Delfour, boulevard Carnot.

Décès : Ambroise Souhol, 48 ans, hôpital-hospice ; Jules Montavon, 46 ans, faubourg Lascabanes ; Philomène Couzi, 63 ans, au Canal ; François Buche, 3 ans, au Roc ; Célestin Lespinasse, 59 ans, hôpital ; André Lacombe, 30 ans, hôpital ; Mathilde Boy, 62 ans, hôpital ; Marie Cépède, 77 ans, à l'hôpital.

Arrondissement de Gourdon

Gourdon

L'accident d'auto de La Madeleine. — Enfin, le grave accident de la côte de La Madeleine n'aura pas les suites que nous croyons : la malheureuse victime, M. Baudru, qui fut transporté aussitôt après l'accident à l'hôpital de Cahors, a été ramené à Gourdon, dans sa famille, par voiture-ambulance, mardi soir.

M. Baudru n'est pas radicalement guéri, mais les soins qui lui furent donnés à Cahors, ont assez amélioré son état de santé pour qu'on n'ait aucune crainte maintenant sur une issue fatale.

Tant mieux, nous nous en réjouissons.

Dans l'Administration préfectorale. — Notre compatriote, M. Lauvel, secrétaire général d'Indre-et-Loire, vient d'être nommé sous-préfet de 1^{re} classe à Batna (Algérie). Nos bien sincères félicitations à M. Lauvel qui est le petit-fils du regretté M. Lauvel, ancien percepteur à Gourdon.

Mort subite. — Lundi soir, sans que rien ne le fit prévoir, Mme veuve Cabo, née Mazel, de Gourdon, s'est affaïssée et les soins prodigués ne purent la ramener à la vie. Sûrement, cette malheureuse a succombé à une rupture d'anévrisme. Nos condoléances à la famille.

Gramat

Concours de chevaux. — Le concours de chevaux de type selle (hongres et pouliches de trois ans présentés, montés et en mains) s'est tenu le samedi 1^{er} juin au Parc des Sports. Un grand nombre de sujets furent présentés et les nombreux spectateurs purent admirer la fine race des Causses du Lot qui nous fournit de si superbes spécimens. Voici les résultats du concours :

1^{re} division. — Grande taille (1 m. 57 et au-dessus). — 1^{er} prix, 900 fr., Montluc, à M. Lacarrière, à Thémimes ; 2^e prix, 700 fr., Kirielle, à M. Caumont, à Montayral (Lot-et-Garonne) ; 3^e prix, 700 fr., Dollar, au même propriétaire.

2^e division. — Petite taille (au-dessous de 1 m. 57). — 1^{er} prix, 1.200 fr., Karam, à M. Rochy, au bourg ; 2^e prix, 1.000 fr., Bicot, à M. Brousse, à La Sauvetat-sur-Lède (Lot-et-Garonne) ; 3^e prix, 800 fr., Mosaïque, à M. Lacarrière, à Thémimes ; 4^e prix, 700 fr., Florine, à M. Brunet, à Issendolus ; 5^e prix, 400 fr., Faquette, à M. Andral, à Alviagnac ; 6^e prix, 350 fr., Kaline, à M. Brousse, à La Sauvetat-sur-Lède (Lot-et-Garonne) ; 7^e prix, 300 fr., Morivol, à M. Rochy, au bourg ; 8^e prix, 300 fr., Fronie, à M. Bergougnoux, à Issendolus ; 9^e prix, 300 fr., Etourneau, à M. Bouzon, à Thémimes ; 10^e prix, 300 fr., Papillon, à M. Desieux, à Mordesson-Gramat.

Mention : Reinette, à M. Vernet, à Issendolus ; Sada et Effendi, à M. Bouzon, à Thémimes.

Nouvelle foire. — La foire nouvellement créée se tiendra le vendredi

14 juin. Elle sera abondamment fournie en bestiaux et denrées de toutes sortes.

Caniac

Obsèques. — Samedi ont été célébrées à Caniac les obsèques de M. J.-B. Andrieu, employé de la Cie des T.C.R.P., en retraite, décédé à l'âge de 57 ans.

M. Andrieu était une physionomie très sympathique qui jouissait de l'estime et de l'amitié de tous ceux qui le connaissaient. A l'heure de sa retraite, il se retira dans notre commune où sa mort a provoqué de vifs regrets.

A ses obsèques, assistait une foule nombreuse qui avait tenu à saluer la mémoire du regretté disparu et à témoigner à la famille de vives sympathies.

Nous tenons, à notre tour, en nous inclinant devant le cercueil de M. Andrieu qui était correspondant du « Journal du Lot » à adresser à Mme Andrieu, à ses enfants nos bien respectueuses et sincères condoléances.

Salviac

Probité. — M. René Davidou, cultivateur à Salviac, fils de M. Davidou Emile, ancien boucher à Salviac, a trouvé sur la voie publique, lors de la dernière foire de Villefranche-de-Périgord, un portefeuille contenant des coupons et une certaine somme en argent.

Il s'est empressé de le remettre à M. le Maire de Villefranche-de-Périgord, M. Delmon, greffier, qui l'a fait parvenir à M. Gipoulou, de Montpazier, qui l'avait perdu.

Nous bien sincères félicitations.

Un essaim d'abeilles dans une chambre à coucher. — M. et Mme Henri Bousquet, de notre ville, furent bien étonnés, lundi soir, en entrant dans leur chambre à coucher, de constater qu'un essaim d'abeilles après avoir pénétré par la fenêtre entrouverte, avait élu domicile au fronton de leur lit.

M. Henri Bousquet, qui est ébéniste, descendit aussitôt dans son atelier et eut tôt fait de confectionner une ruche provisoire pour capter l'essaim d'abeilles bourdonnantes.

La loi en vigueur édicte que le propriétaire d'un essaim a le droit de le réclamer tant qu'il n'a pas cessé de le suivre ; il est certain qu'en l'espèce, il lui est interdit d'aller dans la chambre à coucher.

Quoiqu'il en soit, les abeilles fuyant les mauvais temps ont ainsi résolu le problème du logement.

Souillac

Foire exposition et Comice agricole. — La foire-exposition du 1^{er} juin, dite de la St-Clair et le Comice agricole tenu les 2 et 3 juin ont connu le plus légitime succès. Les industriels, les commerçants et les agriculteurs avaient répondu en grand nombre à l'appel du Comité d'organisation composé de : MM. Robert Valat, secrétaire général ; J. Léry, président du Comice agricole ; Camil, président de la foire-exposition ; Avezou, Bergougnoux, Goursat, Joly, Rochais et Viguière dont on ne saurait trop louer le dévouement qu'ils ont apporté à la réussite de cette manifestation du plus grand intérêt pour le développement du commerce local.

Le concert donné par la fanfare municipale, dans l'enceinte de l'exposition, le 31 mai, jour de l'ouverture de la foire, avait attiré une grande partie de la population de notre ville, cela faisait pressentir pour les jours suivants un grand concours de visiteurs et d'acheteurs. Ce fut, en effet, l'affluence. Huit mille personnes, environ, défilèrent, durant trois jours, en admiration devant les jolis stands des commerçants et industriels dont le goût très sûr avait présidé à la présentation de leurs produits.

Les superbes animaux domestiques de toutes espèces, exposés dans les box bien aménagés, regurent eux aussi de nombreux visiteurs des campagnes environnantes.

En résumé, disons-le encore, succès complet de l'entreprise, au grand contentement de tous et en particulier du Comité d'organisation, dont le

Pour votre plaisir...
admirez les beaux sites de France
Pour votre sécurité...

utilisez **CASTROL**

DÉPÊCHES

Paris, 11 h. 20.

La crise ministérielle

Mercredi soir, après de nombreuses négociations avec des parlementaires, M. Laval a décliné la mission qu'il avait acceptée le matin de constituer le ministère.

M. Piétri a été chargé de former le nouveau Cabinet.

M. Piétri que le Président de la République a chargé, hier, de constituer le Cabinet, a repris, ce matin, ses consultations. Après avoir rendu visite à MM. Laval, Tardieu, il a reçu M. Daladier et, à 11 heures, il a eu un entretien avec la délégation radicale-socialiste, composée de MM. Herriot, Daladier, Chaulemp, Yvon Delbos et Guernut.

A Oran

D'Oran. — Plusieurs unités de la première escadre, venant de l'Adriatique, ont mouillé dans le port d'Oran.

Triste bilan d'une tornade à Mexico
De Mexico. — La plupart des victimes de la tornade qui a dévasté la région de Mexico sont des femmes et des enfants. Le nombre des morts est de 154 et des blessés de 184.

Le bon air ne suffit pas toujours

Si le bon air suffisait pour se bien porter, il n'y aurait pas de malades dans les campagnes, or il y en a autant que dans les villes. Si vous êtes affaibli ou déprimé, plutôt que de quitter vos occupations, prenez simplement chaque jour, avant vos repas, un verre à madère du puissant et délicieux vin reconstituant que vous ferez avec la Quintonine. Vous ressentirez un soulagement immédiat, vous cesserez de maigrir et vous rétablirez l'intégralité de vos forces nerveuses et physiques. Le flacon de Quintonine coûte seulement 4 fr. 95. Ttes Pharmacies et Pharmacies, à Cahors.

Chez DENISE

MESDAMES,
L'Université de Beauté CÉDIB fera du **Lundi 10 au samedi 15 juin inclus**, des démonstrations gratuites, où des conseils sur l'hygiène, la beauté, l'application des produits CÉDIB seront donnés par une de ses assistantes des Champs-Élysées, Paris.

Parfumerie CÉLARIÉ

5, rue Ramédat-Joffre, CAHORS

SAMEDI 8 JUIN

OUVERTURE, 3, Place St-Maurice (derrière la Halle)
d'un

Magasin de charcuterie volailles et primeurs
1^{re} Qualité — Meilleurs prix

ON DEMANDE PERSONNEL

sans connaiss. spéc. pour trav. fac. copie et pliage de prospectus. Auc. dem. à faire. Rien à vendre. Offre valable p. toutes rég.
Ecr. E. G. T. R. Soc. P. P. 11 r. du Havre. PARIS.

Feuilleton du « Journal du Lot » 6

DES CRIS... AU CLAIR DE LUNE

PAR
OLIVIER DUVERGER

— Ainsi, c'est Simon qui aurait le premier découvert le corps ?
— Oui, c'est lui. Il venait de refermer le portail, ouvert pour laisser passer mon auto. Pour aller plus vite, il avait pris une allée de traverse conduisant à l'office et à son logement au fond du jardin.
— Il ne loge pas à la villa ?
— Non, les trois domestiques femmes seules y couchent. Simon, le jardinier, et Julien, chauffeur, valet de chambre, ont leurs chambres dans un pavillon au-dessus du garage.
— Merci, Docteur, excusez mon interruption.
— Elle était nécessaire pour mieux comprendre l'enchaînement des faits. Je disais donc que c'est en suivant une allée étroite, pour revenir plus vite, qu'il aperçut étendu sur le bord de l'allée le corps inanimé d'un homme en qui, se penchant, il reconnut le duc de Berwickland.
— Vous a-t-il averti aussitôt de sa macabre découverte ?
— Je le crois, si j'en juge par l'effarement et l'effroi que trahissait son

visage quand il accourut nous l'annoncer.

— Votre premier soin fut naturellement de vous précipiter auprès du malheureux...

...Dont hélas ! je ne pus que constater le décès.

— Provoqué par ?

— Etranglement le plus brutal que je n'ai jamais vu !

— Le duc de Berwickland est mort étranglé ?

— Oui, Monsieur le Commissaire.

Etranglé ! L'autopsie, j'en suis sûr, confirmera mon affirmation.

M. Polliat se leva :

— Merci, Docteur, des renseignements que vous venez de me donner. On comprend mieux une affaire lorsqu'avec précision on en connaît le point de départ. Dans le cas qui nous occupe je note, dès le début, une coïncidence troublante entre la sortie nocturne de Mademoiselle de Seillon et la mort de son fiancé. Ce n'est point elle qui a pu l'étrangler, n'est-ce pas ?

— Le malheureux était un athlète. Jamais une femme n'en serait venue à bout. Seul un homme a pu étrangler le pauvre garçon et encore a-t-on dû le surprendre. D'ailleurs vous allez en juger.

— Nous vous suivons, Docteur.

— Ne désirez-vous pas que Simon, qui a trouvé la victime, nous accompagne ?

— C'est inutile. Nous l'interrogerons plus tard. Son camarade,

m'avez-vous dit, veille le corps ?

— Oui, Julien nous attend dans le jardin, auprès du cadavre.

Par l'allée des voitures, ils rejoignirent l'étroit sentier sur lequel le malheureux duc avait trouvé la mort.

— Ils s'en approchèrent, guidés par la faible lueur d'une lanterne accrochée à une branche, au-dessus du mort.

Julien, impressionné par ce tragique voisinage, attendait à quelques mètres.

Le docteur montra le corps aux policiers :

— Voici le malheureux.

Le commissaire dirigea les rayons de sa lampe de poche sur le cadavre pour mieux l'examiner.

Le visage du mort était contracté par un affreux rictus. Une crispation douloureuse tendait ses traits, de sa bouche entrouverte coulait une haleine écumeuse et sanguinolente. Les yeux vitreux semblaient regarder dans le vide avec une effrayante fixité. Son col cassé, sa cravate déchirée dissimulait mal les ecchymoses violettes qui marquaient son cou aux endroits où les doigts de l'assassin avaient appuyé avec acharnement.

Les vêtements en désordre témoignaient de la lutte que le malheureux avait dû soutenir contre son agresseur. Il était encore vêtu de l'habit qu'il portait à la soirée de la veille. La soie des revers froissés brillait étrangement à la faible lueur de la lampe du policier. Il n'avait pas

quitté non plus les écarpins vernis qui le chaussaient. Ces détails vestimentaires prouvaient qu'il n'avait pas dû s'éloigner de la villa.

Le commissaire, en se penchant vers le cadavre, s'inquiéta :

— Dites-moi, Docteur, avez-vous touché à la position du corps en l'examinant avant notre arrivée ?

— Non, je me suis efforcé de ne pas le déplacer. Je me suis borné à constater la mort. Les ecchymoses du cou sont significatives. Elles me permettent d'être affirmatif. Le malheureux a été étranglé.

— Dans ce cas, mieux vaut attendre le parquet avant de le faire enlever.

Le docteur Pascal, à la pensée de l'émotion qu'éprouverait Mme de Seillon en sachant le cadavre toujours là, protesta :

— Mais le Parquet ne viendra que demain ! Il est indécrottable de laisser ce malheureux dehors jusqu'au matin !

Le policier s'étonna de la sensibilité du praticien :

— L'homme est mort ! Qu'il soit là ou sur un lit qu'importe !

— Vous êtes cynique, Monsieur le Commissaire.

M. Polliat sourit :

— Non, Docteur, je ne suis pas cynique mais pratique et prévoyant. Ce qui est tout différent. Il est déjà assez malheureux que nous ayons piétiné le sol autour du cadavre. S'il ne faut plus songer à retrouver quelque empreinte, d'autres indices peu-

vent subsister qu'un enlèvement du corps en pleine nuit, sans précaution pourrait faire disparaître. L'affaire est trop grave pour agir à la légère.

La personnalité de la victime exige que le maximum d'attention soit apporté à cette enquête. Je serais heureux d'avertir le Procureur dès maintenant !

— A cette heure ? Songez qu'il est à peine deux heures !

— Qu'importe l'heure ! Le cas est trop sérieux pour que j'agisse sans ordre. Je ne veux même pas fouiller le mort.

— Ce serait, je crois une précaution inutile. Puisque vous connaissez l'identité de la victime, à quoi bon le fouiller ! Ce n'est pas dans ses poches que vous découvririez le nom de l'assassin.

— On ne sait jamais, Docteur ! vous pourrez tout à l'heure demander ce avis au Procureur. Vous verrez ce qu'il vous dira.

— Vous croyez que le Procureur va se déranger à cette heure ?

J'en suis convaincu, Monsieur Dagay tient à être immédiatement averti dès qu'il y a un crime et il se transporte chaque fois que le fait en vaut la peine. Aussi puis-je vous assurer que nous ne tarderons pas à le voir arriver dès qu'il aura été prévenu. Puis-je user du téléphone de la villa ?

— Je crois pouvoir vous y autoriser, bien que je ne sois pas chez moi. Avec un sourire plein d'ironie le

policier répliqua :

— Je vous en remercie. Un refus ne m'aurait d'ailleurs pas arrêté, fusiez-vous le maître des lieux.

Froissé par cette remarque déplacée, le docteur Pascal haussa les épaules.

— Il ne viendrait ici à l'idée de personne de vous empêcher de vous servir du téléphone. Si vous voulez bien venir, je vais vous indiquer la cabine.

— Je vous suis, Docteur.

Et s'adressant à son secrétaire il ordonna :

— Toi, Jasseron, reste ici. Dissimule-toi dans un bosquet. Julien, nous vous emmenons, avec votre lanterne. Ouvrez l'œil, hein, Jasseron.

Il expliqua au médecin qui s'étonnait de ces ordres :

— Vous n'êtes pas sans ignorer, Docteur qu'un assassin éprouve toujours le besoin de revenir sur les lieux de son crime.

— D'accord, Monsieur le Commissaire, mais dans l'espèce présente, je doute fort que la règle se vérifie. Il faudrait que le misérable ait perdu la raison ou veuille se faire prendre pour revenir si vite au jardin.

Sans répondre à la remarque du médecin, le policier pria le domestique de les précéder :

— Vous éclairerez ainsi notre route.

Il le laissa s'éloigner de quelques pas pour se rapprocher du docteur et murmurer à son oreille :

La T.S.F pour tous
la joie chez soi!



575^h
SUPER RÉSONNANCE
GARANTIE UN AN
ROBUSTE, SENSIBLE
SÉLECTIF, PUISSANT

A CRÉDIT 10 VERSEMENTS 65 FR.
Pour recevoir Catalogue :
Etablissements INOVAT, 3, Boulevard Magenta, PARIS-X^e
Démonstration chez vous et en nos Magasins ou Dépôts

CAHORS - M. JAUFFRET, 2, rue François-Gaviolo
BAGNAC - M. Pelligry, Place de l'Eglise
PUYBRUN - M. Gimazane, Place du Foirail
COURNOU - M. Albert Vidal
PUY-L'ÈVEQUE - M. Lafargue, Grande-Rue

PRETS RAPIDES
sous toutes formes vous seront procurés
rapidement par particuliers à partir de
5.000 fr. Rien à verser d'avance sur la
commis. TAUX REDUIT, ECRIVEZ.
Réponse gratuite
CAISSE IMMOBILIERE
104, rue Réaumur, PARIS

Imp. COUÉLANT (personnel intéressé)

Ce journal
est en lecture dans le local
de l'AGENCE NAVAS
62, rue de Richieu, PARIS

Le co gérant : L. PARAZINES



STATION SERVICE RADIO

A. MANDON

17, rue du Maréchal-Foch, CAHORS
DUCRETET-THOMSON
Récepteur R-504 : 950 fr.

DÉPANNAGE dans mes ateliers
des Postes de toutes marques
PRIX TRÈS MODÉRÉS
Devis sur demande

**Successions
en déshérence**

Par jugement du tribunal civil de première instance de Cahors, en date du huit novembre mil neuf cent trente-quatre, l'Administration des Domaines a été autorisée à procéder aux publications prescrites par l'article 770 du code civil, préalablement à l'envoi en possession des successions en déshérence, des personnes ci-après désignées :

1° Madame COUFFIGNAL Marianne, veuve BISMES, domiciliée à Cahors, 35, rue Labarre, y décédée le 28 juin 1930 ;

2° Monsieur Aguilano MOMO, décédé à l'hospice de Cahors, le 9 avril 1924. Certifié par le directeur des domaines soussigné.

A Cahors, le 27 mai 1935.

Signé : GORSE.

ETUDE

DE
Maitre Jean FABRE
Notaire à Cahors

**Cession de droit
au bail**

Suivant contrat reçu par Maitre Jean FABRE, notaire à Cahors le vingt-trois mai mil neuf cent trente-cinq enregistré à Cahors, le vingt-huit mai mil neuf cent trente-cinq, Volume 771 bis, folio 62, case 303.

Madame Jeanne-Henriette LASVENES, négociante, domiciliée à Montauban, veuve de Monsieur Fernand PETRONILLE, ayant agi pour le compte de la société en nom collectif « La Maison Lasvènes », dont le siège est à Montauban, a cédé à Mademoiselle Madeleine MANDELLI, célibataire majeure, employée de commerce, demeurant à Cahors.

Les oppositions à la remise du prix seront reçues dans les dix jours de l'insertion qui renouvellera la présente et ce à peine de forclusion à Cahors en l'étude de Maitre Jean FABRE, notaire, 2, rue J.-F.-Caviolo.

Pour premier avis.

J. FABRE.

Etude de Maître Jean FABRE
notaire à Cahors

**Cession de droits
commerciaux**

Suivant contrat reçu par Maitre Jean FABRE, notaire à Cahors, le vingt-trois mai mil neuf cent trente-cinq, enregistré à Cahors le vingt-huit mai mil neuf cent trente-cinq, Volume 771, folio 66, case 368.

Monsieur Jean CAMMAS, mécanicien, demeurant à Cahors, 12, rue du Bousquet, a cédé à Monsieur Jean-Pierre BARTHES, mécanicien, demeurant à Cahors, 38, rue Donzelle et à titre de licitation, faisant cesser l'indivision.

Tous les droits, soit la moitié, appartenant au cédant indivisément avec Monsieur BARTHES, cessionnaire, sur un fonds de commerce de lavage et graissage d'automobiles, réparations, exploité à Cahors, quai Ségur-d'Aguesseau, N° 16, comprenant les divers éléments incorporels (clientèle, achalandage, nom commercial, enseigne), le droit au bail des locaux où s'exploite le fonds et le matériel ainsi que quelques marchandises servant à l'exploitation.

L'indivision a cessé au jour de la cession. Les oppositions seront reçues dans les dix jours de l'insertion renouvelant la présente, à Cahors, en l'étude de Maitre Jean FABRE, notaire, 2, rue J.-F.-Caviolo et ce à peine de forclusion.

Pour premier avis.

J. FABRE.

Bibliographie

ANDRÉ TARDIEU

SUR LA PENTE

Avec un avant-propos :

Histoire de trois ans

M. André Tardieu renouvelle, dans ce livre, avec une émotion grave, l'appel qu'il a lancé, pour la première fois, en juin 1930, pour une réforme de la France en profondeur. L'épreuve du pouvoir. Devant le pays, l'heure de la décision. La réforme de l'Etat était autant de puissants avertissements. Voici, avec « Sur la pente », un cri d'alarme de lucidité française.

En vérité, le livre entier pourrait s'intituler « L'Histoire de trois ans », comme fait le premier chapitre : histoire politique, économique et morale. Ce large exposé synthétique, par lequel s'ouvre le volume, se trouve ensuite renforcé par le vivant témoignage des principales interventions de l'auteur au cours des derniers trente-six mois. Diplomatie, armée, agriculture, relations des partis, moralité publique (c'est là

qu'il faut ranger la foudroyante déposition sur l'affaire Stavisky), tels sont les sujets traités. Ils le sont par un Français qui a le sens de la France. Tous les défenseurs des us et abus dont notre pays meurt vont, une fois de plus, crier leur haine et dénoncer l'agression. Sur d'être dans la vérité, l'auteur — après chaque assaut — se sent en meilleure forme de combat.

Pour les hommes d'action et pour les journalistes, quelle mine d'arguments que ce livre ! On ne le lira pas sans angoisse, car il ne dissimule rien. On ne le lira pourtant pas non plus sans éprouver un réconfort, car en marquant la cause profonde de nos maux il nous promet, à la seule condition de le vouloir, le retour à la santé.

Sur la pente (Flammariion, édit., un volume, 12 francs) est le dur bilan de la France d'aujourd'hui, de la France qui dort. Puisse-t-il annoncer son réveil ! Un volume in-18 Jésus. — Prix, 12 francs. Ernest Flammariion, éditeur, 26, rue Racine, Paris.



Vous ne trouverez
nulle part ailleurs
un sommaire comparable
à celui du N° 1^{er} JUIN

Une grande campagne nationale de Je Sais Tout : « Soyez beaux, soyez forts ! » Santé, joie de vivre par les sports, la culture et les soins corporels. La beauté du corps et la vigueur à la portée de tous. 15 pages — 1.000 lignes de textes — 70 illustrations. — Pour fabriquer soi-même un appareil de télévision pour 500 francs. — Des savants parisiens viennent de démontrer qu'il n'existe pratiquement aucun sourd.

3,50

**GRANDE MAISON DE
TEINTURE NETTOYAGE**
de tous vêtements,
tissus, chapeaux, etc...

Nettoyage et remise à neuf des vêtements de cuir.

Teintures de fourrures,
Nettoyage d'ameublements, etc...

ENVOI TOUS LES SAMEDIS

Travail soigné

Dépôt pour Cahors :

Madame Louis BONNET
3, rue des Capucins

LES ANNALES

Dans leur numéro du 10 juin, les Annales publient la première partie d'une œuvre dramatique du plus haut intérêt : La Tragédie de François-Joseph, par Gérard Duschinsky. Cette pièce étonnante met en scène le vieil empereur aux moments les plus pathétiques de sa carrière. Lire également dans ce numéro La Vie des Étoiles, des pages sur Goldoni, des souvenirs sur le drame de Maximilien au Mexique. Articles habituels d'Yvonne Sarcey, d'André Billy. Chroniques actuelles sur les livres, le théâtre, le cinéma. Partout : 2 francs.

**Le transport du bétail vivant
par chemin de fer**

Porcs, Veaux et Moutons

A l'heure où l'opinion publique s'intéresse tout particulièrement aux mesures susceptibles d'influer sur le coût de la vie, il ne paraît pas inutile de préciser pour nos lecteurs, les modifications apportées par les Grands Réseaux de Chemin de Fer à la tarification applicable aux expéditions de veaux, porcs et moutons. Elles sont en vigueur depuis le 1^{er} janvier 1935 et intéressent spécialement les transports aux courtes et moyennes distances.

D'une manière générale, la nouvelle tarification résultant de ces modifications apporte des réductions dans les frais de transport, allant dans certains cas jusqu'à 40 et 50 0/0 des prix des anciens barèmes appliqués avant le 1^{er} janvier.

Les exemples ci-après intéressant des gares expéditrices situées dans notre région permettent d'apprécier à sa juste valeur, l'effort fait par les Grands Réseaux pour faciliter les transactions portant sur le bétail.

C'est ainsi que pour un envoi composé de 30 veaux chargés dans un wagon de 15 mètres carrés de superficie et expédié de Figeac à Gourdon (104 km.), le prix total du transport en petite vitesse est de 305 fr. 55. Si cet envoi était expédié en grande vitesse, le prix serait de 333 fr. 50 seulement pour le même trajet.

Pour un envoi de 53 porcs, chargés dans un wagon de 20 mètres carrés et expédiés de Souillac à Castillon (114 kilomètres), les frais de transports s'élevaient à 587 fr. 30 en grande vitesse ; ils ne sont plus que de 530 fr. 45, en petite vitesse.

Pour 65 moutons, chargés dans un wagon de 15 mètres carrés et expédiés de St-Denis-Catus à Limoges-Bénédictins (184 km) les frais de transport sont de 550 fr. 90 en grande vitesse. Ils ne sont plus que de 452 fr. 90 pour un même envoi en petite vitesse.

Enfin, pour 86 moutons chargés dans un wagon de 20 mètres carrés de superficie et expédiés de Gourdon à Libourne (154 km) le prix total du transport en grande vitesse est de 601 fr. 40 ; il ne s'élève plus qu'à la somme de 532 fr. si ce même envoi est effectué en petite vitesse.

SERVICE D'ÉTÉ 1935

De Paris à Toulouse par Cahors				De Toulouse à Paris par Cahors				De Cahors à Libos						
OMNIB.	OMNIB.	EXP.	MIXTE	EXP.	MIXTE	EXP.	EXP.	EXP.	EXP.	EXP.	EXP.	EXP.	EXP.	
PARIS (Orsay) dép.	10 15	19 25	22	22	40	TOULOUSE... d.	4 50	8 40	8 30	13 25	15 51	20 8	21 3	23 11
PARIS (Aust.) dép.	7 55	10 27	19 55	22	40	MONTAUBAN... d.	6 11	9 53	9 11	14 6	16 52	20 50	21 48	23 51
LIMOGES... arrivée	15 48	0 1	1 27	3	5 26	Causade.....	6 50	10 27	9 30	—	17 52	21 10	—	—
LIMOGES... départ	15 57	0 4	1 35	3	5 42	Laubenne.....	7 26	11 13	—	—	18	—	—	—
BRIVE... arrivée	15 28	17 31	1 29	3	4 31	Cieurec.....	7 34	11 13	—	—	18	—	—	—
BRIVE... départ	7 48	12 33	15 55	17 37	18 10	Sept-Ponts.....	7 44	11 22	—	—	18 10	—	—	—
Gignac-Cressensac.	8 24	13 9	16 26	—	19 13	CAHORS... / dép.	8 1	—	10 9	15 2	18 24	21 54	22 51	0 47
SOULLAC... dép.	8 46	13 36	16 48	18 16	19 41	Espère.....	8 15	—	—	—	18 35	—	—	—
CAZOULES.....	8 53	13 43	16 54	—	19 50	St-Denis-Catus...	8 28	—	—	—	18 47	—	—	—
La Chap.-d-Mareuil	8 58	13 48	16 58	—	—	Thédillac-Peyril...	8 41	—	—	—	19	—	—	—
Lamothe-Fénelon...	9 7	13 57	17 7	—	20 9	Dégagnac.....	8 50	—	—	—	19 8	—	—	—
Nozac.....	9 16	14 6	17 16	—	—	Saint-Clair.....	8 58	—	—	—	19 16	—	—	—
GOURDON... dép.	9 29	14 19	17 26	18 40	20 33	GOURDON (1) d.	9 11	—	10 47	—	19 27	22 38	—	—
Saint-Clair.....	9 38	14 28	17 34	—	—	Nozac.....	9 18	—	—	—	19 34	—	—	—
Dégagnac.....	9 48	14 38	17 44	—	—	Lamothe-Fénelon...	9 26	—	—	—	19 42	—	—	—
Thédillac-Peyrilles.	9 58	14 48	17 54	—	—	La Chap.-de-Mar...	9 33	—	—	—	19 49	—	—	—
Saint-Denis-Catus.	10 3	14 58	18 3	—	—	CAZOULES.....	9 39	—	—	—	19 55	—	—	—
Espère.....	10 16	15 6	18 10	—	—	SOULLAC... dép.	9 53	—	11 8	—	20 6	23 3	—	—
CAHORS... arrivée.	10 25	15 18	19 16	—	—	Gignac-Cressensac.	10 21	—	—	20 34	—	—	—	—
CAHORS... départ.	11 51	17 56	19 20	—	—	BRIVE..... / a.	10 46	—	11 46	16 33	20 59	23 44	0 29	2 15
Sept-Ponts.....	12 21	18 7	—	—	—	PARIS... (A.) arr.	—	—	11 54	16 39	—	23 51	0 39	2 21
Cieurec.....	12 17	18 22	—	—	—	PARIS... (O.) arr.	—	—	18 7	23 23	—	6 43	8 11	8 39
Laubenne.....	12 24	18 29	—	—	—			—	19 10	23 35	—	6 55	8 23	8 50
Causade.....	12 52	18 59	—	—	—									
MONTAUBAN arr.	13 23	19 30	—	—	—									
TOULOUSE... arr.	16 43	—	—	—	—									

St-Denis-près-Martel et Aurillac				Le Buisson à St-Denis-près-Martel				Toulouse à Capdenac, Brive et Paris				
St-Denis-près-Martel.	4 47	13 35	17 13	Le Buisson, dép.	6 46	10 41	19 42	TOULOUSE, dép.	10	14	48	17 41
Vayrac.....	4 55	13 43	17 21	Sarlat.....	7 53	11 45	17 46	CAPDENAC... / d.	2 18	7 17	11 19	17 20
Bétaillé (arrét).....	5 1	13 47	17 26	Cazoulès.....	8 23	12 20	19 18	FIGEAC.....	2 33	7 31	11 33	17 23
Puybrun.....	5 10	13 55	17 34	Souillac.....	8 19	11 18	12 28	Le Pournel.....	—	7 50	12	—
Bretenoux-Biars.....	5 21	14 6	17 44	Le Pigeon.....	8 31	11 42	12 57	Assier.....	3 35	8 12	12 16	14 4
Port-de-Gagnac.....	5 28	14 12	17 51	Baladou, Arrét.	8 35	11 49	13 1	Flaujac (halte).....	—	8 10	12 27	14 52
Laval-de-Cère.....	5 39	14 20	17 59	Martel.....	8 42	12 14	13 8	Gramat.....	5 6	8 23	12 47	15 5
Lamativie.....	6 1	14 37	18 20	St-Denis-p.-M. ar.	8 51	12 26	13 17	Rocamadour.....	5 19	8 35	12 59	15 15
Siran (arrét).....	6 17	14 51	18 37	St-Denis-près-Martel au Buisson				Montvalent.....	5 37	8 49	13 16	15 28
La Roquebrou.....	6 32	15 4	18 53	S-Denis-p.-M. d.	7 31	9 14	13 41	St-Denis-p. (arr.)	5 43	8 58	13 27	15 37
AURILLAC... arrivée.	7 13	15 42	19 37	Martel.....	7 44	9 27	13 54	Martel / dép.	5 55	9 6	13 32	15 47
				Baladou, Arrét.	7 50	9 33	14	Quatre-Routes.....	6 7	9 16	13 43	15 50
				Le Pigeon.....	7 53	9 37	14 3	Turenne.....	6 19	9 26	13 54	16 6
				Souillac.....	6 52	8 2	9 46	BRIVE (Orsay) ar.	6 50	9 48	14 21	16 23
				Cazoulès.....	7 1	9 2	14 23	PARIS (Orsay) ar.	—	—	—	—
				Sarlat.....	8 20	9 37	17 53					
				Le Buisson, ar.	6 9	18 39	15 54					

De Sarlat à Gourdon				De Gourdon à Sarlat			
SARLAT.....	8 26	17 36	GOURDON.....	5 56	16 34		
Carsac.....	8 36	17 47	Payrignac (arr.).....	6 5	16 42		
Grolejac.....	8 43	18 4	St-Cirq-Madelon.....	6 13	16 50		
St-Cirq-Madelon.....	8 49	18 11	Grolejac.....	6 31	16 56		
Payrignac (arr.).....	8 56	18 19	Carsac.....	6 42	17 7		
GOURDON.....	9 6	18 29	SARLAT.....	6 56	17 23		